

# MÉMOIRE VIVANTE



## Bulletin de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation

Trimestriel N° 56 Avril 2008 3 €

### SOMMAIRE

Les Nazis et les Bibelforscher (Témoins de Jéhovah) . . . . .	1	Activités de la Fondation . . . . .	13
Répression et persécution des homosexuels par le régime nazi	8		

**Au moment de la mise sous presse du présent numéro de *Mémoire Vivante*, La Fondation a appris avec tristesse le décès de Germaine Tillion et lui rendra un hommage particulier dans son prochain numéro.**

## DOSSIER: LA PERSÉCUTION DE CERTAINES MINORITÉS PAR LE RÉGIME NAZI

### LES NAZIS ET LES BIBELFORSCHER (TÉMOINS DE JÉHOVAH)

Le mouvement des Témoins de Jéhovah a été, et dès 1933, une cible permanente de la répression du régime nazi avec lequel ses convictions lui interdisaient tout compromis. Plusieurs milliers d'adeptes l'ont payé dans leur vie familiale et professionnelle, de leur emprisonnement ou de leur envoi en camp de concentration, parfois de leur vie. Qui étaient-ils? Pourquoi s'opposaient-ils au nazisme? En quoi gênaient-ils le régime? Comment ont-ils lutté? Telles sont

les questions auxquelles *Mémoire Vivante* tente d'apporter quelques réponses grâce à la documentation existante<sup>1</sup>, relativement rare sur cette catégorie de victimes du nazisme.

\*

1. Voir en particulier de Sylvie Graffard et Léo Tristan, *Les Bibelforscher et le nazisme (1933-1945)*, Ces oubliés de l'Histoire Éditions Tirésias Paris 1990-1999, 300 pages.



ÉTABLISSEMENT RECONNU D'UTILITÉ PUBLIQUE (DÉCRET DU 17 OCTOBRE 1990)  
PLACÉ SOUS LE HAUT PATRONAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE  
30, boulevard des Invalides – 75007 Paris – Tél. 01 47 05 81 50 – Télécopie 01 47 05 89 50  
INTERNET : <http://www.fmd.asso.fr> – Email : [contactfmd@fmd.asso.fr](mailto:contactfmd@fmd.asso.fr)

Le mouvement des Témoins de Jéhovah prend naissance aux États-Unis, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Son fondateur, Charles Taze Russell (1852-1916), issu d'une famille presbytérienne, se distingue assez tôt de sa famille de pensée et s'allie à un groupe adventiste. Il fonde en Pennsylvanie l'« Union internationale des vrais chercheurs de la Bible », connue sous le nom d'Étudiants internationaux de la Bible. Sa théorie s'inscrit dans la lignée « millénariste de l'adventisme », qui attend le retour du Christ pour un règne de « mille ans ». En 1884, il crée une société biblique aux États-Unis, la « Zion's Watch Tower Tract Society ». Russell est persuadé que le retour du Christ sur terre restera invisible sauf aux élus. Seuls les humains qui ont accepté les enseignements des Écritures vivront dans le bonheur après l'instauration du « Monde nouveau ». Au début du siècle, la société constitue en Angleterre « l'International Bible Students Association » qui ouvre un bureau en 1902 en Allemagne. Elle prend par la suite dans ce pays les appellations de « Wachturm Bibel und Traktat Gesellschaft », « Volkskanzlei Vereinigung » et « Internationale Bibelforscher Vereinigung » (IBV).

Il s'agit d'un mouvement fondamentaliste, adepte du principe de l'infaillibilité des Écritures. À la mort de Russell en 1916, Joseph Franklin Rutherford lui succède. Il croit que 1914 marque le « début de la fin des temps ». Selon l'interprétation qu'il donne des écritures, l'année 1914 est celle d'une bataille qui s'est livrée dans le ciel, d'où Satan vaincu a été précipité sur terre, les malheurs de l'humanité en étant la conséquence. Rutherford avait annoncé pour 1925 le début de la résurrection des justes et l'introduction du millénium (règne, dit symboliquement de mille ans, du Christ). Il meurt en 1942 sans toutefois avoir vu le retour des patriarches qu'il attendait et auxquels il avait fait construire une maison en Californie. Comme dans les actes des Apôtres, un collègue d'Anciens préside au fonctionnement très centralisé du mouvement. Les livres, brochures et périodiques (essentiellement *La Tour de Garde*) sont rédigés par une équipe anonyme et distribués par millions en différentes langues. Ils annoncent le règne de Jéhovah sur terre qui anéantira le pouvoir de Satan et résoudra tous les problèmes. Pour eux, le salut des hommes repose essentiellement sur leur respect à la lettre des Écritures.

Chaque Adepté se doit d'être un prosélyte et de témoigner de l'imminence de l'Apocalypse et de la fin du Mal. Le strict respect du cinquième commandement du décalogue « Tu ne tueras pas » conduit les membres de l'Association à refuser toute forme de service des armes, donc d'enrôlement dans les armées, ou de coopération à la guerre. La politique, en tant que conception non issue de l'Écriture, n'est pas leur affaire. Ils acceptent les lois pour autant qu'elles n'enfreignent pas celles qu'ils considèrent comme voulues par Dieu.

N'admettant de se plier qu'aux prescriptions des textes saints, ils refusent toute allégeance à un quelconque pouvoir temporel, et par conséquent toute forme de salut à un emblème purement séculier (drapeau). A fortiori se refusent-ils au salut hitlérien imposé à toute la société allemande. Leur compréhension des textes les conduit à refuser aussi toute collaboration avec les autres Églises. De là résulte l'antagonisme irrémédiable qui les oppose aux nazis.

\*

En Allemagne *l'Internationale Bibelforscher Vereinigung* (IBV) apparaît en 1897 et commence, à partir de 1903, à essaimer des communautés, notamment en Westphalie et en Forêt Noire.

À la fin de la guerre, en 1918, on dénombre environ 5 545 adeptes et, en 1926, 20 000 fidèles groupés en 316 congrégations. L'appellation officielle « Témoins de Jéhovah » est adoptée en 1931.

L'IBV compte environ 25 000 membres au début des années Trente. Elle s'est constituée sous la République de Weimar en communauté solide, bien que minoritaire, intégrée, paisible et respectueuse des lois. Les témoins se connaissent bien, sont unis localement par un lien spirituel intense et organisent leurs activités en groupe. Ces activités s'organisent autour de quelques points forts : la lecture et l'interprétation de la Bible, la prédication et la cérémonie du Mémorial qui consiste, une fois l'an au printemps, à commémorer la mort du Christ.

Compte tenu de la répression dont ils font l'objet, la lutte qu'ils mènent pour résister au pouvoir nazi est d'autant plus surprenante que rien ne laissait prévoir, dans un rapport de force aussi disproportionné, une telle capacité de résistance, alors même que les Églises traditionnelles, de loin les plus nombreuses, ce sont bon gré, mal gré, rangées aux côtés du régime.

Les membres de l'Association refusent le salut hitlérien<sup>1</sup>, n'acceptent aucune fonction dans l'État national-socialiste et s'opposent au service militaire. Malgré les mesures de répression, l'ardeur des Sectateurs de la Bible ne faiblit pas. Ils refusent tout compromis, et bravent ouvertement l'autorité, en se revendiquant d'une liberté religieuse reconnue par la Constitution. Sûrs de leur bon droit, ils alertent l'opinion publique internationale et n'hésitent pas à s'adresser directement aux fonctionnaires d'État et aux responsables politiques locaux, voire à Hitler lui-même. Pas à pas se met en place une large panoplie de mesures répressives ou dissuasives. Les principales d'entre elles, dont l'application est progressive peuvent être résumées ainsi :

- discréditer le mouvement,
- par la propagande et la presse, pour donner une image négative des Témoins dans l'opinion et accréditer leur trahison,
- par encouragement des groupes de pressions hostiles,
  - créer des organismes en charge plus particulièrement de la lutte contre les sectes et chargés de faire des recommandations aux autorités,
  - introduire à l'encontre des Bibelforscher des mesures discriminatoires, notamment par rapport aux autres églises, et charger la bureaucratie de les appliquer,
  - interdire les publications,
  - confisquer les locaux,
  - exercer une surveillance dans les familles mêmes pour les diviser, par repérage des couples religieusement partagés et des enfants influencés par leur éducation,
  - adopter des mesures discriminatoires à l'égard des Témoins de Jéhovah dans la fonction publique (interdiction ou licenciement) et dans la sphère privée en incitant les employeurs à les licencier,
  - multiplier les actions en justice des personnes dont le comportement peut être qualifié d'asocial ou susceptible de porter préjudice à la « communauté raciale populaire »,
  - faciliter les internements, voire les placements en asiles ou hôpitaux psychiatriques et multiplier les envois en camps de concentration,

1. Le salut « *Heil Hitler* » fait partie des obligations de chaque salarié [...]. (30 juillet 1935 : Tribunal du travail d'Osnabrück) *Op. cit.*, p. 95.

– tenter par tous les moyens d’obtenir des reniements et des enrôlements dans la Wehrmacht.

– condamner à mort et exécuter quelques réfractaires pour l’exemple, pour haute trahison.

Finalement dans l’incapacité de poursuivre une action coordonnée et organisée, les Témoins de Jéhovah resteront solidaires et affirmeront individuellement leur résistance morale et pacifique au régime, forçant parfois l’admiration des autres détenus.

## 1933

### Hitler chancelier, les nazis au pouvoir

La répression des Bibelforscher commence en 1933 et se radicalise rapidement. L’interdiction du mouvement s’étend progressivement : avril, en Bavière, Saxe et Thuringe, mai en pays de Bade ; juin en Prusse. Lorsque l’interdiction tombe en Bavière, l’Église catholique accepte « d’être chargée par le ministère de l’Éducation et des Cultes de dénoncer tout membre de la secte qui pratiquerait encore la religion interdite ». De façon générale les églises protestantes et catholiques se satisfont de l’interdiction frappant les Témoins de Jéhovah.

En avril 1933, le siège de l’Association est occupé à Magdebourg. Mais aucun document compromettant n’étant trouvé, l’occupation cesse quelques jours plus tard. En juin la police secrète de Prusse affirme détenir suffisamment d’éléments contre l’Association pour l’interdire et le 24 juin le ministère de l’Intérieur du Land fait saisir tous les biens ainsi que les fonds bancaires.

Un rassemblement de près de 7 000 Témoins se tient pourtant à Berlin en juin, au terme duquel une déclaration demandant le respect du droit et de la constitution est diffusée en milliers d’exemplaires et envoyées aux fonctionnaires d’État et au gouvernement. Peu après, le 26 juillet 1933, l’ordre d’interdiction de toute activité est donné de Berlin, et tous les Länder sont invités à s’aligner<sup>1</sup>. En août 1933, des autodafés d’ouvrages confisqués sont organisés à Magdebourg et à Cologne. Plusieurs interventions diplomatiques des États-Unis, fondées sur le statut de droit américain de la Wachturm (ou Watch Tower) font reculer un temps les autorités allemandes qui restituent provisoirement les locaux confisqués. Mais globalement l’interdiction frappant certaines activités clés, comme la production d’écrits, l’enseignement de la Bible et le droit de se réunir librement, est maintenue.

Le décret d’octobre 1933, instaurant la détention de sûreté pour la protection du peuple allemand, devient progressivement l’arme essentielle de mise au pas de la société par la Gestapo. Des mesures de terreur visent tous les adversaires du régime, politiques et religieux. C’est l’époque des camps « sauvages », ouverts souvent de façon anarchique et pour la plupart sous la garde de la SA, où s’entassaient communistes, sociaux démocrates, individus dénoncés pour opposition au nazisme (apparition du délit de « commérage »), Bibelforscher, asociaux ou classés comme tels, homosexuels etc.

Le décret prévoit la confiscation des publications présentant un danger pour l’ordre et la sécurité publiques. Il encadre la presse et restreint le droit de réunion. La

1. Le mouvement est également interdit : au Japon en 1933, en Italie en 1935, en France en 1939, en Belgique en 1940.

délation fait irruption dans la société allemande et au cœur des familles mêmes.

## 1934

### Consolidation de la dictature, les camps de concentration institutionnalisés, la SS s’impose

Au cours de l’année 1934, la dictature renforce sa mainmise sur les anciens Länder transformés en Gau (subdivision administrative placée sous l’autorité d’un Gauleiter), l’aggravation des mesures d’internement liées à la *Schutzhaft*, la suprématie prise dans l’appareil répressif nazi par la SS, après la « nuit des longs couteaux » (30 juin 1934), l’institutionnalisation et la codification des camps de concentration, enfin et surtout après la mort du président Hindenburg, l’accession de Hitler comme Führer, à la tête de l’État et du parti.

Le salut hitlérien devient obligatoire dans toutes les activités éducatives et religieuses, y compris chez les enfants, sur les lieux de travail, surtout dans les administrations. Les Témoins de Jéhovah le refusent, tout comme ils refusent de prêter le serment de fidélité au Führer, exigé des fonctionnaires (justice, armée, police). Ils sont exclus et mis à l’index.

La contrainte de corps s’avérant insuffisante pour les faire rentrer dans l’ordre nazi, le régime s’attaque aux esprits et méthodiquement le pouvoir nazi s’acharne violemment sur ses membres. Mais le délit d’opinion n’étant pas avouable, il recourt à la désinformation et à la propagande, dressant une image négative des Témoins de Jéhovah et propageant toutes sortes de rumeurs aussi mensongères que dévastatrices - comme :

– il s’agit d’un mouvement internationaliste, contraire au concept de nationalisme et de communauté raciale.

– ses références à l’Ancien Testament le font même classer comme « étant d’inspiration juive ».

– le mouvement est d’orientation marxiste et sert de refuge aux « bolcheviques passés dans la clandestinité »<sup>2</sup>.

Loin de se décourager, les adeptes organisent un grand rassemblement à Bâle, en septembre 1934 et décident d’une journée d’action fixée au 7 octobre. Ce jour-là des milliers de lettres parviennent aux « fonctionnaires du gouvernement »<sup>3</sup> dénonçant les violations de la loi dont ils sont l’objet et affirmant la détermination du mouvement de ne reconnaître aucune autre autorité que celle de Dieu. Un pas décisif est alors franchi, dans la mesure où le mouvement se situe désormais « hors la loi ». Un télégramme est adressé à Hitler lui-même, lui faisant injonction « *de cesser les persécutions contre les Témoins de Jéhovah sans quoi Dieu vous détruira tous et votre parti national* »<sup>4</sup>.

2. Inversement, la dictature communiste du SED (*Sozialistische Einheit Deutschland*) les accusera plus tard de compromission avec le capitalisme bourgeois américain...

3. « La parole de Jéhovah Dieu dans la Sainte Bible est la loi suprême et constitue notre guide unique, car nous sommes voués à Dieu et désirons être de véritables disciples sincères de Jésus Christ [...] En violant nos droits, vous avez interdit aux témoins de Jéhovah de se réunir pour adorer Dieu, étudier sa Parole et Le servir. [...] Il existe un conflit direct entre votre loi et celle de Dieu [...] nous devons obéir à Dieu plutôt qu’aux hommes. [...] Si votre gouvernement ou les agents de votre gouvernement nous infligent de mauvais traitements parce que nous obéissons à Dieu, notre sang reposera sur vos têtes et vous devrez rendre des comptes à Dieu, le Tout Puissant. [...] ». Extraits *in op. cité*, p. 85.

4. *Op. cité*, p. 86.

Hitler, dans une colère dont il avait le secret, lance alors : « *cette engeance sera exterminée en Allemagne* ». Une vague d'arrestations s'ensuit. La Gestapo et les formations de police auxiliaires font irruption dans les réunions dont elles sont informées et arrêtent les membres du mouvement. Certains d'entre eux tentent de fuir à l'étranger, mais la plupart finissent repérés par un triangle violet, en camps de concentration, où un « accueil spécial » les attend.

**1935**

## **Le service militaire obligatoire, les lettres d'abjuration**

1935 marque la renaissance officielle de l'armée allemande et le début du réarmement de l'Allemagne. Le 16 mars, Hitler rétablit le service militaire obligatoire. Une nouvelle confrontation avec les Témoins de Jéhovah qui refusent de servir les armes, est en perspective. Les traductions devant les tribunaux spéciaux se multiplient. Toutefois la Gestapo estime « que la justice manque de fermeté » et interne en camps de concentration, de sa propre autorité ceux qui ont purgé leur peine ou ceux contre lesquels elle estime devoir protéger la société. La Gestapo reçoit des instructions spéciales pour lutter contre le mouvement, accusé de saboter « les fondements de la défense militaire du pays ».

Notons qu'au moment du rattachement de l'Autriche au Reich, les évêques autrichiens appellent leurs fidèles à être des « nazis loyaux<sup>1</sup> ». Une nouvelle ordonnance de dissolution et de confiscation des biens est prise par le ministre de l'Intérieur, valable pour toute l'Allemagne. La Wachturm est dissoute, ses biens sont confisqués.

La lutte revêt des formes nouvelles : chaque Témoin pris est invité, au besoin par la torture, à reconnaître son erreur et à signer une lettre d'abjuration<sup>2</sup>. Cette disposition subsistera jusqu'aux ultimes heures du régime, mais ne sera jamais proposée à d'autres catégories : politique, juif, sociaux, clergé etc.

1. Le cardinal Bertram ordonna de célébrer des messes de requiem à l'annonce du suicide de Hitler. (In Bernhard Rammerstofer, *Une volonté de fer*, p. 41, renvoi 3).

2. « Je, soussigné(e), né(e) le \_\_\_\_\_ déclare par la présente ce qui suit :

1. Je reconnais que l'Association internationale des Témoins de Jéhovah professe une doctrine erronée et poursuit, sous le couvert d'activités religieuses, des buts subversifs.
2. Je me suis, par conséquent, détourné totalement de cette organisation et je me suis aussi libéré intérieurement de cette secte.
3. J'affirme par la présente, ne plus jamais participer aux activités de l'Association internationale des Témoins de Jéhovah. Je dénoncerai sur le champ toute personne voulant me gagner à la doctrine erronée des Témoins de Jéhovah ou témoignant d'une façon ou d'une autre de son appartenance à cette secte. Je remettrai immédiatement au poste de police le plus proche toute publication me parvenant de cette organisation.
4. Je veux observer dorénavant les lois de l'État, défendre ma patrie en cas de guerre, les armes à la main, et m'intégrer entièrement dans la communauté nationale.
5. Il m'a été spécifié que si j'agis contrairement aux termes de la présente déclaration, je serai replacé en détention administrative.

Le  
Signature

(Cette déclaration est exposée à Dachau.)

**1936**

## **Le congrès de Lucerne, l'embrigadement dans les jeunesses hitlériennes, l'éclatement des familles**

Les actes d'intimidation et de discrimination s'étendent. Les Témoins identifiés sont licenciés ou interdits d'exercer dans certaines professions. Ils doivent être rejetés de la société s'ils persistent dans leur croyance.

Une sage-femme appartenant aux « Étudiants de la Bible » se voit retirer l'autorisation d'exercer son métier par un tribunal. Faute d'éléments à charge, ce tribunal fonde son interdiction sur le fait que l'attitude et la profession de foi de l'intéressée « soutiennent des efforts qui visent directement à nuire au peuple »<sup>3</sup>.

La dictature nazie affiche un souci assez étonnant de vouloir donner à sa politique de répression arbitraire, l'apparence de la légalité. Une floraison de textes, ordonnances, décrets, circulaires tend à donner l'illusion d'un fondement (à tout le moins d'un encadrement) juridique à des actes qui en sont totalement dépourvus. Paradoxe, parmi d'autres, du régime.

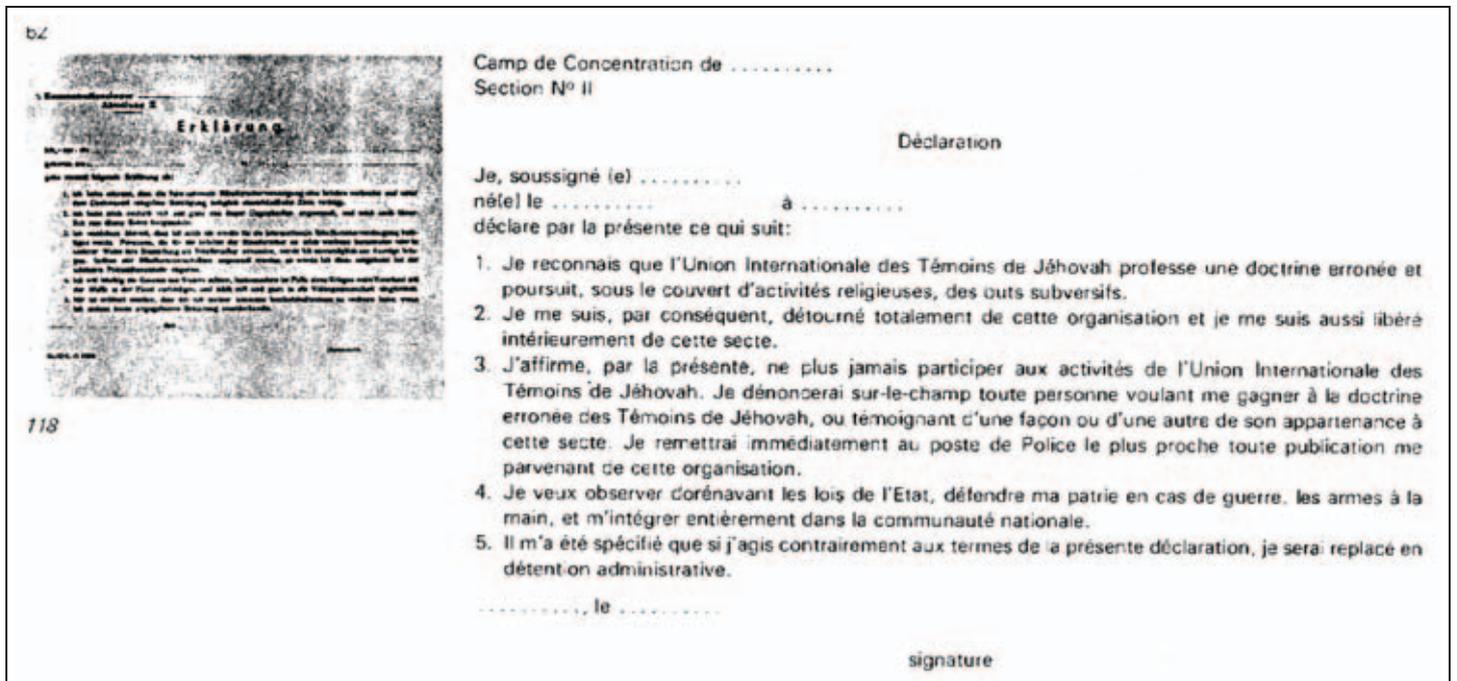
Certains Témoins sont arrêtés et poursuivis simplement pour avoir assisté à des obsèques, au cours desquelles des discours « bibliques » publics ont été tenus. A fortiori ceux qui prononcent de tels discours sont-ils particulièrement visés...

Pour les Témoins de Jéhovah l'événement attendu de l'année 1936 est le congrès prévu en Suisse, à Lucerne, du 4 au 7 septembre. La Gestapo, grâce à sa branche spécialisée dans la lutte contre les Témoins de Jéhovah, parvient à infiltrer le mouvement et à être informée du projet de Lucerne. Aussi en août, est-il prescrit de confisquer leur passeport à toutes les personnes désirant se rendre en Suisse. De nombreuses arrestations interviennent. Pourtant trois cents « Frères » réussissent à rejoindre Lucerne et y témoignent des persécutions pratiquées en Allemagne. L'émotion est grande. Une protestation officielle est envoyée à Hitler et au Pape. Trois mille exemplaires en sont distribués à divers responsables du Reich. En décembre, le même texte est à nouveau distribué en milliers d'exemplaires dans de grandes villes comme Berlin, Hambourg, Munich, Leipzig, Dresde, Fribourg et dans les métropoles de la Ruhr. Dix mille lettres sont envoyées aux procureurs et juges du III<sup>e</sup> Reich. En vain, le régime se crispe. Les persécutions se poursuivent.

Le ralliement des autres Églises n'arrange rien. L'Église Luthérienne déclare « *s'être consciencieusement adaptée à la nouvelle situation et s'efforcer en coopération avec les chefs politiques de communiquer de nouveau à la nation tout entière la force de l'antique Évangile de Jésus-Christ* ». Aucun soutien n'est donc à attendre de ce côté, ni d'ailleurs de celui de Rome<sup>4</sup>.

3. RGB1.I, p. 993.

4. L'attitude de l'Église catholique à l'égard des Bibelforscher est très réservée. L'autorité ecclésiastique n'est nullement gênée par l'acharnement des nazis contre les Bibelforscher qui n'entrent pas dans la doctrine de l'Église et dont le siège central situé aux USA échappe à tout contrôle des églises officielles. Le clergé italien accuse le mouvement des Témoins de Jéhovah d'être « une expression du communisme athée et une atteinte ouverte à la sécurité de l'État » !



Déclaration d'abjuration in : « Le camp de concentration de Dachau ». © Éditions Tirésias.



Tract de propagande nazie contre les Bibelforscher « Les Stricts Serviteurs de la Bible, envoyés du bolchévisme juif », in : « Verachtet-Verfolgt-Vernichtet ». © Éditions Tirésias.

En décembre 1936, entre en vigueur la loi sur « la jeunesse hitlérienne ». Dès juin 1933, à Weimar, Hitler avait annoncé dans un discours à l'intention des adultes réfractaires que « leur génération disparaîtrait et que le relais serait pris par une jeunesse qui ne connaîtrait rien d'autre<sup>1</sup> ». L'État se dote donc des moyens de forger une nouvelle jeunesse allemande, n'appartenant ni à Dieu, ni aux familles, ni à elle-même, mais au seul parti et à son Führer. L'amour du Führer et la fidélité à l'État sont érigés en valeurs suprêmes pour la nouvelle jeunesse. Les organisations de jeunesse antérieures sont suspendues ou dissoutes.

Cette loi<sup>2</sup> précise :

« L'avenir du peuple allemand dépend de la jeunesse. L'ensemble de la jeunesse allemande doit donc être préparée à ses obligations futures.

Le gouvernement du Reich a par conséquent, décidé de la loi suivante et promulgue ce qui suit :

1. L'ensemble de la jeunesse allemande à l'intérieur du territoire du Reich est rassemblé au sein de la jeunesse hitlérienne.

2. L'ensemble de la jeunesse allemande est à éduquer, dans la maison parentale, à l'école et dans la jeunesse hitlérienne, corporellement, spirituellement et moralement dans l'esprit du national-socialisme, au service du peuple et de la communauté populaire. [...]. »

Commence alors le retrait des enfants de leurs familles. En Saxe, en novembre 1936, le gouverneur demande par circulaire aux conseillers de l'instruction publique d'établir un rapport « sur les observations qu'auraient pu formuler les

1. E. Mann, *Zehn Millionen Kinder*, p. 56.

2. Sylvie Graffard et Léo Tristan, *op. cit.*, p. 109 et 110.

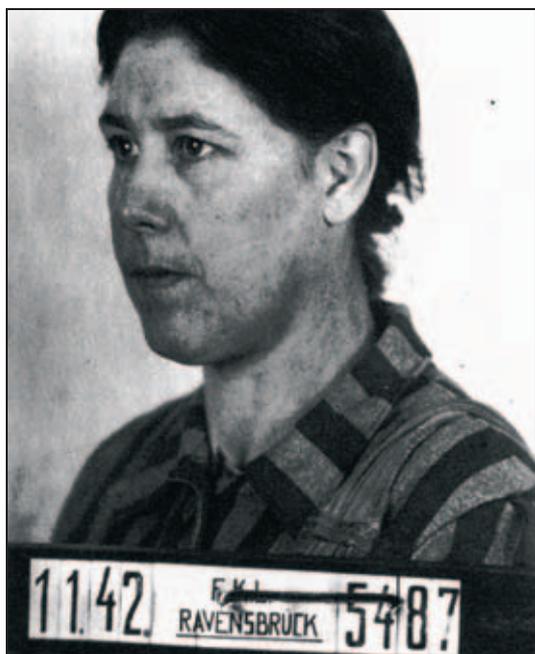
professeurs d'enfants dont les parents sont Étudiants de la Bible », et de noter « si ces enfants, par suite de l'influence du foyer familial, ont un comportement d'hostilité envers l'État ou opposent une résistance passive à toutes tentatives engagées pour les ramener à d'autres conceptions ». Le retrait de nombreux enfants et adolescents de leurs familles est décidé et, selon le cas, ils sont envoyés en maison de redressement dépendant des jeunesses hitlériennes, confiés à des familles sûres qui sauront en faire de bons nazis, ou enfin purement et simplement déportés, voire fusillés.

## 1937

Début 1937 de nombreuses condamnations sont prononcées contre des Étudiants de la Bible, en Silésie, en Saxe, en Prusse. La presse officielle en fait étalage. Les chefs d'inculpation les plus fréquents consistent en tenues de réunions et diffusion de publications interdites.

Alors, renouvelant leur campagne d'information de décembre 1936, les Bibelforscher lancent une nouvelle distribution de lettres ouvertes le 20 juin 1937, dénonçant tout à la fois la violation de leurs droits, les atrocités de la Gestapo et l'envoi dans les camps de concentration. Cette lettre déclenche une nouvelle vague d'arrestations et de tortures. L'un des responsables de l'opération, Josef Seitz, arrêté le 13 décembre 1937, est condamné à dix-huit ans de prison par le tribunal spécial de Mannheim. Il restera en camp de concentration jusqu'en 1945.

La population de Témoins de Jéhovah en camp de concentration s'accroît régulièrement. En juillet 1937, au moment de l'ouverture du camp de l'Ettersberg (futur Buchenwald), elle représente 10 % des détenus. Au camp de Lichtenburg, premier camp de femmes avant l'ouverture de Ravensbrück, les Bibelforscherinnen (femmes Témoins de Jéhovah) figurent parmi les premières internées. La plupart sont envoyées directement en unité disciplinaire et objet de chantage pour les contraindre à reniement. À la prison de Fuhlsbüttel, centrale pénitentiaire de Hambourg, en janvier 1937, deux cent trente-quatre détenus en *Schutzhaft* sont recensés comme étant des Bibelforscher. À Dachau, des Témoins sont également signalés. Ils témoigneront à la



Maria Floryn. © Éditions Tirésias.

libération et décriront en détail comment ils ont été soumis au terrible supplice du *Pfahl* (suspension par les poignets, bras dans le dos, complétés de coups appliqués au fouet ou à la matraque sur le reste du corps), pour les forcer à renier leur foi.

Dans ce contexte, si certaines personnalités du monde chrétien réagissent, les institutions dans leur ensemble, même si elles ne coopèrent pas, restent indifférentes aux exactions des nazis, et voient d'abord dans Hitler un rempart contre le bolchevisme. Le Pape Pie XII lui-même continue à penser que Staline est un ennemi plus dangereux que Hitler. La signature du concordat avec Hitler ôte une part de légitimité à la résistance du clergé. Et pourtant en 1937, huit cents religieux protestants et catholiques sont internés en camp, attestant d'une vive résistance du clergé à la base.

L'idéologie nazie se veut un culte où Hitler est présenté comme un « messie ». Certaines circulaires de Martin Bormann proclament le nazisme « objet de foi ». Les portraits d'Hitler voisinent la croix et dans les églises le drapeau à croix gammée recouvre les chaires. Mais si les nazis voient en leur Führer un envoyé de Dieu ; les Bibelforscher, eux, persistent à voir en lui un envoyé de Satan avec lequel aucun compromis ne peut ni ne doit être toléré.

## 1938

### *C'est l'année de Anschluss, c'est-à-dire du rattachement de l'Autriche au Reich*

Les Témoins de Jéhovah sont parmi les premières cibles de la mise au pas du pays, avec les Juifs. Avant le plébiscite d'avril 1938 qui doit officialiser le rattachement de l'Autriche au Reich, un fichier confidentiel est constitué sur les personnes suspectées de vouloir voter non. Dont les Bibelforscher internationaux, particulièrement visés. Le jour du vote ces personnes sont surveillées et sont l'objet d'intimidations. Une fois le vote acquis, le pays est soumis à la loi sur le service obligatoire et à la mobilisation dans l'armée. S'instaure alors une sorte de bras de fer avec les Témoins de Jéhovah qui, contrairement aux déclarations officielles du mouvement, refusent le service armé. Comme en Allemagne, le haut clergé catholique autrichien est dans l'ensemble favorable au nouveau régime et invite les fidèles s'y rallier.

Des enfants sont retirés à la garde de leurs parents. Certains d'entre eux, parvenus à l'âge de servir sous les drapeaux refusent. Avec la guerre, des condamnations à mort seront prononcées et exécutées. Des adultes sont assassinés de façon particulièrement odieuse dans les camps de concentration : certains témoins ont décrit des scènes d'enterrement de vivants (Sachsenhausen).

## 1939-1945 Les années de guerre

Les années de guerre provoquent une internationalisation de la population des Témoins de Jéhovah pourchassée et internée. Elle avait été précédée par l'arrivée de personnes originaires des territoires des Sudètes et d'Autriche. À partir de 1939 arrivent des communautés polonaises puis, en 1940, celles d'Alsace Moselle, de Belgique et des Pays-Bas.

L'ordonnance rendant le service militaire obligatoire en Moselle est prise le 19 août 1942. Le refus des Bibelforscher de servir dans l'armée est d'autant plus sévèrement jugé

Der Oberreichskriegsanwalt  
StPL (RKA) I 334/43

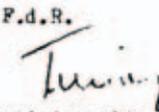
Torgau/Elbe, Zietenkaserne, Ruf 933  
Докладная записка № 24, 1. 191 4  
Верховный командир  
Военных сил

An  
Frau Anna Z a n k e r  
G r u i b i n g e n Krs.Göppingen  
Hauptstr. 78.

Ihr Ehemann Adolf Z a n k e r ist am 2.12.1943 durch das Reichskriegsgericht wegen Verweigerung des Wehrdienstes zum Tode verurteilt worden. Das Urteil wurde am 7.1.1944 vollstreckt. Der letzte Brief Ihres Ehemannes liegt bei.

F.d.R.

Im Auftrage  
gez.Seyfarth.

  
Heeresjustizinspektor.

*Avis d'exécution d'Adolf Zanker in  
« Das KZ Oberer Kuhberg und die NS.  
Zeit in der region Ulm/Neu-Ulm »  
de Silvester Lechner.  
© Éditions Tirésias.*

qu'augmentent les pertes liées à la guerre. À partir de 1942, le Reich entre dans la guerre totale et subordonne tout à son effort de guerre. Des Alsaciens et Lorrains récalcitrants sont condamnés à mort et exécutés. L'un d'eux écrit une dernière lettre ainsi rédigée, aux siens :

« Mes très chers parents et soeurs,

Lorsque vous recevrez cette lettre, je ne serai plus. Quelques heures seulement me séparent de la mort. Je vous en prie, soyez forts et courageux. Ne pleurez pas, car j'ai vécu. J'ai achevé la course et conservé ma foi. »<sup>1</sup>

En Moselle, des familles de réfractaires sont déportées et leurs biens confisqués. Dans certains camps de concentration, le traitement des Témoins se durcit. Toutefois le régime nazi reste tiraillé entre son obsession répressive et l'espoir, souvent dicté par la nécessité, de faire revenir le maximum de Bibelforscher à de meilleurs sentiments, en usant de persuasion ou par recours à la terreur soigneusement mise en scène. Le potentiel que représente la main-d'œuvre « aryenne et germanophone » des Bibelforscher n'est pas négligeable et leur condition varie d'un camp et d'un Kommando à l'autre. Elle est représentative des contradictions internes du système. Dans certains cas on assiste à un déchaînement de barbarie, ailleurs la situation commune de la vie des camps demeure la règle, ailleurs encore s'installent des situations de privilèges manifestes (cas des Bibelforscherin employées comme domestiques dans des familles de gradés SS). La réalité du sort des Témoins se caractérise par sa diversité et son caractère évolutif.

## Bilan

Le regard des autres détenus sur cette communauté est partagé. Certains expriment une admiration réelle pour ces hommes et ces femmes qui ont su jusqu'au bout refuser toute compromission avec les nazis et demeurer solidaires, entre eux. D'autres sont plus nuancés, reprochant aux Témoins d'être ostensiblement restés en dehors de toute organisation de résistance clandestine. Marie-Claude Vaillant Couturier à Ravensbrück les qualifie de « douces dingues ». Margarete Buber-Neumann accuse certaines d'entre elles de complicité d'assassinat « en l'honneur de Jéhovah », pour avoir

refusé à l'une de leur camarade mourante le droit de signer la lettre qui la sauverait. Une intransigeance parfois qualifiée de totalitarisme<sup>2</sup>.

\*

La particularité des Témoins de Jéhovah est d'avoir toujours disposé de la faculté de sortir du système concentrationnaire en signant une lettre de reniement. Aucune autre catégorie de détenus n'en a bénéficié. À quelques rares exceptions près, ils l'ont toujours refusée.

Il est toujours hasardeux de dresser un bilan chiffré des exactions et crimes nazis. Un bilan de la persécution des Témoins de Jéhovah, par recoupement de sources diverses permet toutefois de donner un ordre de grandeur de son ampleur.

Huit cents cas d'enfants enlevés à leurs parents ont été recensés<sup>3</sup> avec certitude, mais ce chiffre reste selon toute vraisemblance en deçà de la réalité.

Sur environ vingt-cinq mille Témoins de Jéhovah présents en Allemagne en 1933, dix mille sont envoyés en camp de concentration ou emprisonnés et 4 à 5 000 trouvent la mort. Très peu ont cédé aux pressions et accepté une quelconque compromission.

**Dossier collectif préparé en coopération par  
Yves Lescure, Michel Reynaud, Cyrille Le Quellec**

### Sources bibliographiques et documentaires

- Sylvie Graffard, Léo Tristan, *Les Bibelforscher et le nazisme 1933-1945 Ces Oubliés de l'Histoire*, Éditions Tirésias, Paris, 6<sup>e</sup> édition revue et augmentée 1990-1999. Traduit en italien, espagnol, allemand et anglais.
- Serge Chatelin, *Pour en finir avec les camps*, L'Harmattan, Paris, 2005.
- Guy Canonici, *Les témoins de Jéhovah face à Hitler*, Albin Michel, Paris 1998.
- Bernhard Rammerstorfer, *Une volonté de fer L'extraordinaire courage d'un homme ordinaire*, traduit de l'allemand par Brigitte Weiss, Schortgen éditions, Luxembourg, 2007.

2. On lira en particulier le récit rapporté dans *Les Bibelforscher et le nazisme 1933-1945*, op cité, p. 201.

3. *La Tour de Garde*, 1<sup>er</sup> septembre 1985, p. 12.

1. *Les Bibelforscher et le nazisme 1933-1945*, op. cité, p. 208.

# RÉPRESSION ET PERSÉCUTION DES HOMOSEXUELS PAR LE RÉGIME NAZI

Les travaux de recherche historique sur la répression et de la déportation des homosexuels sont rares. À ce jour, il n'existe qu'un travail historique sur le sujet : « *Homosexuels sous la croix gammée* » de Burkhard Jellonek<sup>1</sup>. La mémoire des déportés homosexuels est encore plus silencieuse, les déportés eux-mêmes s'étant peu exprimé, l'homophobie régnante ne facilitant pas une approche sereine de la question.

L'attitude des nazis à l'égard des homosexuels pourrait être qualifiée d'hostilité « à géométrie variable ». L'on sait que Ernst Röhm, camarade des premières heures de Hitler, était homosexuel et que par ailleurs plusieurs dignitaires nazis étaient eux aussi homosexuels sans que cela semble avoir jamais gêné Hitler. Pourtant le régime s'appuyant sur le paragraphe 175 du code bavarois de 1871, étendu l'Allemagne sous la République de Weimar, servira d'argument pour entreprendre une lutte acharnée contre l'homosexualité dans la société allemande. Ce paragraphe 175 prévoit que « *la loi punit d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à cinq ans les rapports contre nature entre hommes* ».

Les mesures prises, contrairement à certains cercles religieux, ne sont nullement inspirées par un quelconque souci de « moralisation ». Hitler n'a aucune attirance particulière pour le modèle familial classique judéo-chrétien mari/femme/enfants. Seul compte à ses yeux la « communauté raciale germanique », dans laquelle la femme est destinée avant tout à sa fonction de reproduction, dans le but de donner le maximum d'enfants au Reich, avec un ou plusieurs hommes, mariée ou pas. Dans une circulaire du 28 octobre 1935, la direction de la jeunesse du Reich incite officiellement garçons et filles à faire des « *mariages biologiques* » c'est-à-dire de courtes unions libres qui seraient productrices d'enfants et renouvelées à volonté. Le statut de « mère célibataire » est introduit dans le code civil allemand la même année. Il garantit les mêmes droits et la même reconnaissance que ceux consentis aux femmes mariées dans la société allemande, disposition inédite alors en Europe.

Pour les dirigeants nazis, l'homosexuel est d'abord un « mâle non reproducteur ». Dans un long discours sur l'homosexualité (« *Geheimreden Homosexualität* ») daté du 18 février 1937 (voir en annexe), Himmler déclare : « *Si je compte un à deux millions d'homosexuels, il en résulte que 7-8-10 % des hommes allemands sont homosexuels. Ce qui veut dire que si nous en restons là, notre peuple risque d'être anéanti par ce fléau. Un peuple ne peut pas supporter que l'avenir de son équilibre génétique soit menacé de la sorte... Si de plus, nous avons pour un nombre constant de femmes, deux millions d'hommes en moins, morts pendant la dernière guerre, vous pouvez vous imaginer l'importance de ces deux millions d'homosexuels ajoutés aux deux millions de morts de la guerre. Ainsi donc, près de quatre millions d'hommes manquent à l'équilibre sexuel de l'Allemagne et la conduisent au désordre et à la catastrophe.* » Un peu plus loin, il ajoute : « *Toutes les choses qui touchent au secteur sexuel cessent d'être des affaires privées quand il y va de la vie ou de la mort*

*d'un peuple : elles signifient la puissance mondiale ou l'anéantissement. Le peuple qui a beaucoup d'enfants a le droit sur la puissance mondiale et la domination du monde.* » Himmler pose donc clairement le problème en terme de danger pour l'avenir de la race et du peuple allemand.

L'Allemagne est en pleine crise de dénatalité lorsque Hitler accède au pouvoir en janvier 1933. Le taux de natalité est de 1,47 en 1933. Il était de 3,6 en 1900. Parmi les couples mariés on compte 33 % de couples sans enfants et 9 % seulement ayant 4 enfants ou plus ce qui fait dire à l'un des doctrinaires du nazisme, Martin Bormann : « *Dans 20 ans, le Reich manquera des divisions dont nous aurons un besoin vital si notre peuple ne tient pas disparaître* ». Accroître la natalité est une obsession et l'une des principales priorités de l'État nazi. En 1938 Hitler crée la « Croix de mère de famille » qui devient l'une des plus hautes distinctions de l'État au point que les membres des jeunesses hitlériennes doivent saluer toute femme porteuse de cette médaille.

## Les théoriciens nazis multiplient les angles d'attaque conceptuels

Comme dans d'autres cas, les nazis instrumentalisent l'antisémitisme comme argument de lutte contre l'homosexualité. D'après l'historien Jellonek, l'homosexualité est stigmatisée comme « *une création de la pensée juive...et tout effort scientifique en vue de l'égalité en droit des homosexuels, une tentative des Juifs pour affaiblir la race allemande* ». Les nazis veulent détruire l'influence du sexologue et intellectuel juif Magnus Hirschfeld qui est à l'origine de la première organisation de défense des homosexuels en 1897, et crée un « Comité humanitaire et scientifique », puis un « Comité contre le paragraphe 175 » qui recueille, de 1903 jusque dans les années Trente, des milliers de signatures dont certaines prestigieuses comme celles d'August Bebel (leader SPD), Karl Kautsky (leader communiste) Thomas Mann, écrivain et prix Nobel, Albert Einstein, Sigmund Freud ou encore du poète Rainer Maria Rilke. Freud publie des articles dans la revue de Magnus Hirschfeld « *L'Annuaire des différences intersexuelles* » dans laquelle il développe sa théorie du troisième sexe. En 1915, Hirschfeld crée l'Institut des sciences sexuelles à Berlin. C'est l'époque où le mouvement homosexuel reçoit le soutien des communis-



Photo 1. Défilé d'étudiant en marche vers l'Institut des Sciences sexuelles de Magnus Hirschfeld. 6 mai 1933.  
© United states holocaust memorial museum.

1. ???

tes allemands. En mai 1933, 10 000 livres de l'Institut Hirschfeld à Berlin sont brûlés et ce dernier se réfugie à l'étranger.

La lutte contre les homosexuels est prétexte à une chasse visant les milieux intellectuels et artistiques, détestés par les nazis.

La charge est également dirigée contre les chrétiens et plus particulièrement contre l'Église catholique qu'elle tend à discréditer. Dans un discours sur l'homosexualité prononcé en 1937, Himmler déclare : « *Je suis absolument convaincu que le clergé et le christianisme ne cherchent qu'à établir une association érotique masculine et à maintenir ce bolchevisme qui existe depuis 2 000 ans.* » Il ajoute que les chrétiens ont présenté « *la femme comme le symbole du péché... et les enfants comme un mal nécessaire.* » et estime qu'il y a « *dans les couvents 90 ou 95 ou 100 % d'homosexuels* » s'engageant à prouver que l'Église, « *tant au niveau de ses dirigeants que de ses prêtres, constitue dans sa majeure partie une association érotique d'hommes qui terrorise l'humanité depuis 1 800 ans.* »

## La répression juridique et policière

L'homosexualité de Röhm souvent présentée comme la cause de son assassinat lors de la « *Nuit des longs couteaux* » du 30 juin 1934, était en réalité motivée par de tout autres préoccupations. Les théories de Röhm sur une armée nouvelle et révolutionnaire bâtie sur le modèle de ses milices paramilitaires, les chemises brunes (ou SA), gênaient la marche d'Hitler vers le pouvoir absolu. Ce dernier recherche encore l'appui et de la confiance de l'armée « *impériale* » nationaliste et traditionaliste et plutôt que de se lancer dans la révolution hasardeuse voulue par Röhm, Hitler tente de rassurer la droite conservatrice.

Il reste néanmoins que les arguments présentés à la population pour justifier l'assassinat des chefs SA tourneront tous autour de leur « *décadence* » et de leurs « *mœurs dépravées* ». Ainsi, d'après Jellonnek, à Bad Wiessee où se déroule l'événement, le Führer donne le signal d'un durcissement de la lutte contre l'homosexualité et ordonne « *d'éliminer impitoyablement cette peste* ».

Le 26 juin 1935, les juristes nazis aggravent les peines prévues par le paragraphe 175 du code pénal qui prévoit des peines d'emprisonnement en cas de rapports homosexuels.



Photos 2 et 3. Photos anthropométriques d'homosexuels détenus hors décision de justice.

© United States Holocaust Memorial museum.



Photo 4. L'Eldorado, nightclub fréquenté par la communauté homosexuelle de Berlin. 5 mars 1933.

© United States Holocaust Memorial museum.

Dans son livre « *Les historiens allemands relisent la Shoah* »<sup>1</sup>, Dominique Vidal écrit : « *Himmler présente comme le meilleur instrument de mesure du travail de la police, la Centrale du Reich pour l'homosexualité et l'avortement, qui se charge de fichier l'ensemble de la population active politiquement, y compris les adhérents des organisations nazies, les fonctionnaires et les membres de la Wehrmacht.* En 1940, le nombre de fiches se montera à 42 000. Grâce à la nouvelle formulation du paragraphe 175, les tribunaux poursuivent toutes les formes de relations sexuelles entre hommes. Le nombre de jugements passe ainsi de 3 907 entre 1933 et 1935 à 22 153 entre 1936 et 1938. Près de 25 000 autres suivront jusqu'en 1945. »

Il faut noter que le fait de regrouper la lutte contre l'avortement et l'homosexualité dans une même « *Centrale* » est destiné à bien montrer qu'il s'agit de lutter contre ceux qui entravent d'une façon ou d'une autre la natalité du « *peuple aryen* ».



Photo 5. Collage sur la fermeture de bars gays et lesbiens. Journal Viennois « *Der Notscherei* ». 4 mars 1933.

© United States Holocaust Memorial museum.

1. Les historiens allemands... (voir bibliographie).

## L'envoi des homosexuels dans les camps de concentration en Allemagne

Pour un individu, être traduit en justice pour « homosexualité » ne signifiait pas obligatoirement l'envoi en camp de concentration.

Selon les chiffres indiqués dans plusieurs sources dont celle du Mémorial de l'Holocauste de Washington, environ 100 000 homosexuels ont été arrêtés ou inquiétés par les nazis en Allemagne. Parmi eux, 10 000 ont effectivement abouti en camps de concentration, sur lesquels 60 % sont morts.

Ces chiffres, pour l'instant les seuls disponibles, permettent de constater, si l'on rapporte les 10 000 internés au 100 000 inquiétés et quelque 51 000 traduits en justice, que le régime n'a pas cherché à persécuter systématiquement ni à exterminer les homosexuels, mais plutôt à les « rééduquer » et à en faire des géniteurs. Le récit de l'un des homosexuels français d'Alsace Moselle interné à Schirmeck pour homosexualité, Pierre Seel, confirme ce point, puisqu'il est envoyé dans l'un des fameux « Lebensborn » créé par le pouvoir, et dévolu à la « reproduction de la race ».

Rudolf Hoess, ancien commandant d'Auschwitz témoigne que lorsqu'il dirigeait le camp de Sachsenhausen, les homosexuels, étaient regroupés dans un seul baraquement et affectés à un Kommando d'extraction de glaise : « Ce travail pénible destiné à les rendre normaux n'exerçait pas la même influence sur les diverses catégories d'homosexuels... tandis

que les hommes animés d'une ferme volonté de renoncer à leurs habitudes se montraient capables de supporter le travail le plus dur, on voyait les autres dépérir lentement. ». Il explique aussi à propos de leur « rééducation ». « En 1944, le Reichsführer (Himmler) organisa à Ravensbrück des « stages de guérison ». Un certain nombre d'homosexuels qui n'avaient pas donné de preuves définitives de leur renonciation au vice, furent appelés à travailler avec des filles et soumis à une observation très stricte. On avait donné aux filles l'ordre de se rapprocher, sans en avoir l'air, de ces hommes et d'exercer sur eux leurs charmes sexuels. Ceux qui s'étaient vraiment améliorés profitèrent de l'occasion sans se faire prier, quand aux incurables, ils ne gratifièrent pas les femmes d'un seul regard. Si celles-ci se montraient trop provocantes, ils s'en détournaient avec dégoût et horreur. Après les avoir soumis à ces épreuves, on procéda à une sélection de ceux qui paraissaient mériter la libération ».

## Les expériences médicales

La volonté de rendre les homosexuels à l'hétérosexualité, s'est traduite également par une série d'expériences médicales, notamment à base d'hormones artificielles. Quelques cas de castration sont signalés.

Le 7 janvier 1947, au cours de son interrogatoire comme témoin par le procureur Mac Haney qui dirigeait le procès des médecins à Nuremberg (9 décembre 1946-19 juillet 1947), le docteur Eugen Kogon expliqua que le médecin danois Vernet greffait sur des homosexuels détenus au camp de Buchenwald, une glande artificielle de son invention.

Le procureur Mac Haney donna d'ailleurs durant le procès, lecture d'une lettre datée du 15 juillet 1944 dans laquelle le médecin SS Poppendick explique à un de ses collègues, le docteur Ding, l'intérêt de Himmler pour les expériences de Vernet et l'autorisation que ce dernier reçut de continuer ses recherches hormonales et plus particulièrement celles sur le développement des glandes artificielles. Des expériences furent pratiquées sur une quinzaine d'homosexuels entre l'été 1944 et le mois de février 1945, consistant en injection de produits divers et en opérations de transplantation de glandes artificielles synthétiques. Eugen Kogon déclara au tribunal que deux « cobayes » décédèrent à la suite de telles opérations.

**Kennzeichen für Schutzhäftlinge in den Konz. Lagern**  
Form und Farbe der Kennzeichen

	Politisch	Berufs-Verbrecher	Emigrant	Bibel-forscher	Homosexuell	Sozial
Grund-farben	Orange	Vert	Vert	Vert	Orange	Vert
Abzeichen für Rückfällige	Orange	Vert	Vert	Vert	Orange	Vert
Häftlinge der Strafkompanie	Orange	Vert	Vert	Vert	Orange	Vert
Abzeichen für Juden	Orange	Vert	Vert	Vert	Orange	Vert
Besondere Abzeichen	Jüd. Rasse-schänder	Rasse-schänderin	Flucht-verdächtig	Häftlings-nummer	Braun	
	P	T	Wehrmacht Angehöriger	Häftling Ia		

Photo 6: le tableau des triangles en vigueur dans le système concentrationnaire. © United States Holocaust Memorial museum.



Photo 9.

## L'exemple de Dachau

Année	Détenus inscrits comme « triangles roses »
1934	4
1935	30
1936	44
1937	54
1938	36
1939	31
1940	50
1941	37
1942	113
1943	81
1944	84
1945	19
Inscrit le 24 avril 1945, jour de libération	109
<b>Total</b>	<b>583</b>

Ces chiffres sont tirés des travaux d'Albert Knoll, archiviste au Mémorial de Dachau. « *Totgeschlagen-totgeschwiegen. Die homosexuellen Häftlinge im Dachau, im Dachauer Hefte 14 (Les Cahiers de Dachau)* »

Pour chaque année, il s'agit du nombre de déportés immatriculés au moment de l'entrée au camp. Ce chiffre de 583 ne comprend sûrement pas la totalité des homosexuels déportés. Certains furent en effet immatriculés comme triangle vert (droit commun) car ils furent arrêtés pour « atteinte aux bonnes mœurs ».

## Le point sur la déportation de France pour motif d'homosexualité

À ce jour, les recherches menées dans diverses sources archivistiques par la Fondation pour la Mémoire de la Déportation ont permis d'identifier avec certitude 63 Français arrêtés pour motif d'homosexualité.

22 sont arrêtés en Alsace Moselle annexée où s'appliquait de facto le code pénal allemand, et donc le paragraphe 175 sanctionnant les pratiques homosexuelles. L'étude précise qu'aucun élément ne permet à ce jour d'affirmer que les homosexuels de ces territoires ont été l'objet d'une persécution massive et organisée. Elle revêt davantage un caractère occasionnel et exemplaire que systématique. Les recherches n'ont pas permis de prouver l'existence de fichiers constitués avant guerre par la police française pour recenser les homosexuels. Elles ne permettent pas non plus d'en nier complètement l'existence. Les personnes arrêtées en Alsace Moselle sont des hommes en majorité d'âge mûr – nés entre 1876 et 1904 – et originaires d'Alsace. Leur parcours a pu être en partie reconstitué :

– 12 sont internés au camp de concentration (KL) Natzweiler

– 7 sont internés au *Sicherheitslager* de Schirmeck (camp destiné aux Alsaciens Mosellans peu sûrs ou à rééduquer)

– 1 est interné passe successivement de Schirmeck à Natzweiler

– 2 sont envoyés dans des prisons du Reich.

Parmi eux, six meurent en déportation (2 à Natzweiler, 1 à

Flossenbürg, 1 à Dachau<sup>1</sup> et 1 à Allach Kommando de Dachau), le lieu de décès du dernier demeurant inconnu.

35 homosexuels français sont arrêtés en territoire allemand (dans ses limites d'avant 1940). 28 sont des travailleurs civils (requis ou volontaires alsaciens) et 7 des prisonniers de guerre. Ils ont entre 20 à 30 ans, sont originaires d'Alsace (pour 4 d'entre eux) et du reste de la France pour les autres. Pratiquement tous sont jugés par un tribunal civil allemand, le plus souvent un *Amtsgericht* (tribunal communal), parfois un *Landsgericht* (tribunal régional). Ils sont condamnés en vertu du § 175 du code pénal allemand à des peines allant de 3 mois à 3 ans et demi de réclusion qu'ils purgent dans des prisons allemandes. Les condamnations sanctionnent des pratiques homosexuelles, non l'état d'homosexualité, qui n'est d'ailleurs pas avéré.

– 32 sont incarcérés dans des prisons allemandes

– 2 sont envoyés au camp de concentration de Natzweiler

– 1 est interné à Schirmeck.

Les 2 déportés internés à Natzweiler meurent après un transfert à Buchenwald et Ladelund (Kommando de Neuengamme), les autres survivent à leur internement ».

L'étude a enfin révélé 6 cas de Français arrêtés pour motif d'homosexualité en zones occupées. Cinq pour homosexualité, dont 3 à Paris. Ils sont rattachés à un convoi de déportation de « politiques » à destination de Buchenwald où ils reçoivent le triangle rouge. Deux meurent en déportation, l'un à Dora, l'autre à Flossenbürg. Le sixième, arrêté en zone Nord, est transféré devant une juridiction allemande et condamné à 5 ans de réclusion par un tribunal



Photo 7. Carrière de terre glaise à Sachsenhausen, Kommando où périrent de nombreux homosexuels...

Source : United States Holocaust Memorial museum.

1. On se reportera au n° de Mémoire Vivante, consacré au camp de Natzweiler-Struthof dont les détenus sont transférés à Dachau en septembre 1944 à l'approche des troupes françaises et alliées.

allemand siégeant à Wiesbaden. Il meurt en octobre 1944 de tuberculose à la prison de Siegburg. Il s'agit en l'état actuel des recherches du seul cas de déportation intervenu en France hors territoires annexés.

Sur 63 arrestations pour homosexualité, 20 personnes sont envoyées en camp de concentration, 5 comme « politiques » à Buchenwald et 15 comme homosexuels à Natzweiler. Les 35 autres, dont 32 arrêtés en Allemagne, sont incarcérés dans les prisons du Reich, d'où 25 sont libérés à l'expiration de leur peine.

## La mémoire de la déportation des homosexuels aujourd'hui

Depuis la fin de la guerre, la recherche historique, les monuments aux morts et les musées passèrent sous silence le sort des homosexuels. Cet aspect des crimes nazis n'est pas évoqué au procès de Nuremberg. Les premières institutions qui se penchèrent sur la question sont l'Holocauste Memorial Museum de Washington et la Fondation pour la Mémoire de la Déportation. C'est à la suite d'une première étude dont les conclusions font l'objet d'un rapport déposé en 2002, que la déportation pour homosexualité est officiellement reconnue en France et que le triangle rose figure désormais au même titre que les autres sur l'oriflamme mise en place lors des célébrations au mémorial national de déportation de l'Île de la Cité à Paris.

Lors du 60<sup>e</sup> anniversaire de la libération des camps, sur le parvis des droits de l'homme à Paris, le président de la



Pierre Seel.

République française, évoquant les victimes de la déportation dans les camps nazis, déclare : « *En Allemagne, mais aussi sur notre territoire, celles et ceux que leur vie personnelle distinguait, je pense aux homosexuels, étaient poursuivis, arrêtés et déportés.* »

Aujourd'hui, la principale association porteuse de la mémoire de la déportation pour homosexualité s'appelle « Les oublié(e)s de la mémoire ». Reconnue par le Comité de la Flamme sous l'Arc de Triomphe, elle ravive désormais la Flamme tous les 16 mai. Elle a en outre obtenu récemment qu'une rue de Toulouse porte le nom du déporté Pierre SEEL avec la mention « Déporté français pour homosexualité ». Elle est invitée officiellement aux différentes commémorations.

Dossier rédigé par Pierre Jauntée



Photo 10. « Les oubliés de la mémoire » lors de l'inauguration du Centre européen du résistant déporté au camp du Struthof-Natzweiler le 3 novembre 1945.

### Sources bibliographiques et documentaires

- Dominique Vidal, *Les historiens allemands relisent la Shoah*, Éditions Complexe, Bruxelles, 2002.
- Burkhard Jellonek, *Homosexuelle unter dem Hakenkreuz* (homosexuels sous la croix gammée), Schöningh, Paderborn, 1990.
- Jean Le Bitoux, *Les oubliés de la mémoire*, Hachette Littératures, Paris, 2002.
- Jean Boisson, *La déportation des homosexuels (1933-1945)*, Robert Laffont, Paris, 1988.
- Pierre Seel, *Moi Pierre Seel, déporté homosexuel*, Calmann Lévy, Paris, 1994.
- Florence Tamagne, *Histoire de l'homosexualité en Europe. Berlin, Londres, Paris 1919-1939*, Seuil, Paris, 2000.
- Actes des quatrième assises internationales de la mémoire gay et lesbienne 24-26 mars 2005, *La déportation des homosexuels*, Bibliothèque municipale de Lyon.

## ACTIVITÉS DE LA FONDATION

### Soirées-débats et activités culturelles des Délégations territoriales de l'AFMD

La Fondation a initié une série de soirées débats dont le principe consiste à inviter un conférencier, en général le jeudi ou le vendredi entre 18 heures et 20 heures, sur un thème qui s'inscrit dans une thématique de mémoire en rapport avec la déportation et ses suites..

Deux conférences ont été programmées pour ce premier cycle test, la première le 20 septembre 2007, animée par Monsieur Robert Badinter, ancien garde des sceaux, ministre de la justice, à l'École militaire, sur le thème « *juger les criminels contre l'humanité* ». Conférence remarquable, en rapport avec le talent exceptionnel de l'orateur, juriste, homme de cœur et de conviction, elle a donné matière à réfléchir sur la justice internationale et ses évolutions depuis Nuremberg et dressé un constat de situation de la marche de cette justice et de ses limites dans le monde d'aujourd'hui. Un constat raisonnablement optimiste et teinté de réalisme, qui laisse largement ouvert l'horizon des progrès à accomplir encore.

La deuxième, plus récente, était animée Jacques Sémelin, politologue et directeur de recherche au CERI (centre d'études et de recherches internationales du CNRS) sur le thème « *analyse des crimes de masse, approche comparative* ». Jacques Sémelin a développé les mécanismes qui débouchent sur la violence de masse, en insistant sur le rôle des représentations négatives de l'autre, toujours associé aux mal êtres des uns. Une réflexion d'une implacable logique qui doit conduire tout être humain et toute société humaine à s'interroger sur son rapport à l'autre.

Le texte intégral des conférences débat fera diffusé fin juillet 2008.

L'idée de ces conférences débats, initiée par l'anthropologue Carole Lemée de l'université de Bordeaux, conduit la Fondation à demander que chaque délégation départementale des Amis de la FMD s'emploie à programmer dans l'année, une conférence sur un thème proche qui aurait pour effet de mieux faire percevoir la cohérence des actions de la Fondation et de ses relais à travers toute la France. La thématique proposée pour l'année 2008 est la suivante : « *Des mécanismes d'exclusion au processus d'élimination de l'autre* ».



*La conférence débat de Monsieur Robert Badinter.*

L'angle d'approche du thème peut être divers selon la discipline propre au conférencier sciences humaines, histoire, philosophie, économie, relations internationales etc. Il est important surtout de rechercher une personnalité locale pouvant apporter un éclairage intéressant. La formulation du sujet précis peut évidemment être adaptée à chaque type d'intervention.

### Les séminaires de mémoire



*Les séminaires de mémoires le FAI de La Claquette (Alsace).*

Deux séminaires de mémoire ont pu être organisés au cours du dernier trimestre 2007 (ou si l'on préfère au cours du premier trimestre du cycle scolaire 2007-2008).

Les conditions de déroulement et le programme de ces séminaires ont été appréciés par les participants. Le site de déroulement de ces séminaires, le Foyer d'amitié internationale (FAI) de la Claquette, près du village de Rothau en Alsace (Rothau est situé dans la vallée de la Bruche à 8 km du camp de Natzweiler Struthof et correspond à la gare d'arrivée des convois de déportés envoyés dans ce camp), est unanimement apprécié.

Il est utile de rappeler que ces séminaires sont ouverts aux enseignants en activités, en vertu d'un protocole liant la Fondation au ministère de l'Éducation nationale, aux membres des délégations de l'AFMD, aux personnels des structures sociales d'EDF (CCAS) qui souhaitent approfondir leurs connaissances et plus généralement, à toute personne désireuse de s'investir dans le travail de mémoire.

La Fondation insiste pour que les informations relatives à ces séminaires soient relayées partout dès qu'elles sont connues. Le déroulement général des séminaires est précisé sur le site internet de la Fondation.

Les modules mis au point portent sur la connaissance du nazisme, sur l'histoire du système concentrationnaire dans ses deux grandes dimensions historiques (répression-extermiation), sur la notion de crime contre l'humanité et l'évolution de la justice internationale après Nuremberg, sur le négationnisme et les tentatives de réhabilitation du nazisme, sur la mémoire et la transmission de la mémoire aujourd'hui, enfin sur Vichy et la collaboration.

Le séminaire le plus proche est celui de juin 2008. Un autre est prévu vraisemblablement en octobre.



*Séminaire de mémoire à Rothau après le dîner  
les plus jeunes autour de Marie Jo Chombart de Lauwe.*

Les inscriptions sont prises en permanence, dans l'ordre chronologique d'arrivée des demandes jusqu'à épuisement des places offertes à chaque session.

## **Concours national de la résistance et de la déportation 2006-2007 : remise des prix**

La remise des prix du Concours national de la Résistance et de la Déportation 2006-2007, qui concernait « *le travail dans l'univers concentrationnaire* » s'est déroulée le 15 janvier 2008 dans la salle d'honneur de l'Hôtel des Invalides.

Une quarantaine de lauréats nationaux ont été réunis pour la circonstance, dont des représentants d'une classe du lycée français de Brasilia.

Au total le concours a concerné 46 503 élèves des lycées et collèges de France et de France à l'étranger. De plus en plus ce concours est appelé à contribuer à l'approfondissement de la conscience et de la culture de responsabilité et de tolérance des candidats. C'est dire qu'il a une vocation hautement éducative au-delà de sa démarche d'approfondissement

La présidente de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation s'est exprimée en ces termes aux autorités et aux lauréats :

*Monsieur le Secrétaire d'État à la défense, Monsieur le représentant du ministre de l'éducation nationale,  
Mesdames et Messieurs les directeurs des Administrations centrales,  
Madame la Présidente du Jury national,  
Mesdames et Messieurs les présidents d'association,  
Mesdames et Messieurs les Professeurs,  
chers jeunes amis lauréats,*

*L'émergence du système concentrationnaire nazi a marqué une régression absolue du respect de la personne humaine. On se préoccupe aujourd'hui, à juste titre, du sort des délinquants de droit commun en milieu carcéral et on cherche à l'humaniser. Dans un État de droit, leur envoi en milieu carcéral reste dépendant d'une décision de justice et leur sort sous le contrôle de l'institution judiciaire.*

*Le système concentrationnaire, lui, avait cette spécifi-*

*cité qu'il était hors de tout contrôle, que tout y était permis ou à peu près et qu'y régnait l'arbitraire le plus absolu.*

*Des hommes y exerçaient un pouvoir sans limite sur d'autres hommes, avaient droit de vie et de mort sur eux, au gré des pulsions et des brutalités du moment. Ce système de surcroît était une institution d'État cautionnée par le pouvoir en place.*

*Le travail auquel étaient astreints les détenus n'était plus un travail au sens habituel du terme où l'être humain peut faire œuvre créatrice et s'épanouir, il était devenu **exploitation pure** des corps, dépossédés, déconnectés pourrait-on dire, de leur appartenance à l'espèce humaine. La mort dans un tel environnement n'était plus aux yeux des responsables, qu'une force de travail en moins, nullement une vie humaine éteinte.*

*C'est dans cet environnement qu'ont vécu les déportés. C'est ce caractère de dissociation imposée du corps et de la personne que le thème du Concours national 2006-2007 invitait les candidats à découvrir. Parallèlement il permettait aussi de constater, grâce aux témoignages recueillis, que toute entreprise de déshumanisation de l'être humain est en soi vouée à l'échec. La preuve en a été donnée par la capacité de résistance et de survie des déportés. Elle est donnée aujourd'hui encore par les survivants qui, au-delà de leur traumatisme, rappellent*



*Remise des prix nationaux du concours national de la Résistance et de la Déportation au salon d'honneur de l'Hôtel des Invalides.*



*La présidente de la Fondation, Marie José Chombart de Lauwe remettant un prix à l'une des lauréates.*

qu'on ne parvient jamais à déposséder un être humain de lui-même, ni à effacer la mémoire, fut-elle mutilée ou blessée.

Il y a, chacun le sent bien, dans cette réflexion, une invitation à porter un regard interrogateur sur nos sociétés actuelles, et comme une incitation à y discerner ce qui aurait pour aboutissement ou pour conséquence de réduire l'être humain à l'état de simple robot ou de kleenex dont on se débarrasse après usage.

Je n'en dirai pas plus sur le thème, me permettant, Monsieur le secrétaire d'État à la Défense et Monsieur le représentant du ministre de l'Éducation nationale, d'appeler votre attention sur le caractère hautement éducatif du Concours national de la Résistance et de la Déportation.

De ce constat découle notre préoccupation sur l'avenir du concours. Il nous semble en effet nécessaire que la commission des programmes veuille bien reconsidérer la place de la Seconde Guerre mondiale dans le programme des classes de première, les élèves de ces classes étant de facto exclus d'un concours dont l'aspect historique n'est pas encore abordé par les professeurs au moment du Concours, quand il n'est pas, faute de temps, carrément escamoté.

Nous pensons que ce concours, prenant une part non négligeable dans l'enrichissement, la responsabilisation et le mûrissement des jeunes consciences citoyennes en France, doit au contraire avoir un prestige à la hauteur de ses enjeux et être davantage encouragé et récompensé.

Pour cela, je lance aujourd'hui et en ces lieux, un appel et une idée qui est de créer un comité prestigieux de parrainage et d'honneur du Concours national de la Résistance et de la Déportation, autour des plus hautes instances de la République, au premier rang desquelles bien sûr, le président de la République,, puis le gouvernement, les deux Assemblées parlementaires, symboles de la vie démocratique du pays, auxquelles pourraient s'associer les grands corps de l'État, Conseil Constitutionnel, Conseil d'État, Conseil économique et social, le Corps préfectoral, l'Armée et pour les départements et régions les exécutifs régionaux, départementaux voire communaux, dont la contribution à la remise des prix pourrait renforcer le prestige et la participation au Concours. On pourrait aussi envisager, il faut bien rêver un peu, de dépasser le cadre strict de nos frontières et d'associer, d'une façon ou d'une autre, certaines instances européennes.

Quoi qu'il en soit, la présence de nos Fondations de mémoire au sein du Jury national comme dans les jurys départementaux et la part qu'elles prennent désormais, avec l'aide de l'ensemble du monde associatif issu de la Résistance et de la Déportation, à l'élaboration des documents utiles aux enseignants pour la préparation des candidats, est déjà en soi un gage de pérennisation. Il reste à lui conférer une image plus moderne, plus actuelle peut-être et à trouver les substituts appropriés à l'absence croissante des témoins.

Je voudrais, pour terminer, insister sur le fait que le thème 2006-2007, comme celui, futur, de 2007-2008, débouchent, en prolongement naturel à leur étude, sur une réflexion critique du présent, sur une prise de conscience collective des valeurs de la démocratie, de

la civilisation, du respect des droits de l'homme et des dangers qui les menacent toujours dans le monde d'aujourd'hui.

Là est à nos yeux l'essentiel.

Je vous remercie.

## Inauguration du Mémorial de l'internement et de la déportation-camp de Compiègne Royallieu

Achévé juste à temps, le Mémorial de l'Internement et de la Déportation-camp de Compiègne Royallieu a été inauguré par le maire de Compiègne le 23 février dernier en présence du président du Sénat, Monsieur Christian Poncelet. Près de trois mille personnes étaient réunies pour saluer l'événement, dont quelques centaines d'anciens internés et déportés. L'affluence des grands jours ne permettant pas à tout le monde de parcourir en même temps que les autorités les couloirs du nouveau Mémorial, une structure d'accueil a été dressée à proximité immédiate, relayant sur grand écran la visite inaugurale commentée.

La Fondation pour la Mémoire de la Déportation, partenaire officiel du Mémorial, a été invitée à s'exprimer par la voix de sa présidente qui a rendu hommage aux autorités municipales et au Sénateur Maire de Compiègne pour leur attachement à la réussite du projet ainsi qu'aux partenaires financiers dont le ministère de la Défense, le conseil régional et le conseil général.

Elle a rappelé les étapes du projet, le rôle de la Fondation au stade conceptuel du projet et invité le monde associatif lié à la mémoire de cette période à faire vivre ce lieu et à l'animer.

Il reste sans doute des ajustements muséographique et historiques à opérer et des erreurs à rectifier, notamment dans le mur des noms dont le procédé de tirage a malencontreusement occulté quelques tranches alphabétiques.

Ce Mémorial est désormais un lieu d'initiation et de compréhension de la politique d'oppression et de répression qui a été mise en œuvre en France du fait de



Compiègne Royallieu, le 23 février 2008 à 15 heures  
les officiels avant le dépôt des gerbes.



*Marie Jo Chombart de Lauwe se recueille après dépôt de la gerbe de la Fondation de la Mémoire de la Déportation.*



*Compiègne Royallieu, 23 février, l'assistance pendant les discours.*



*Compiègne Royallieu, 23 février la tribune officielle pendant le discours de la présidente de la Fondation de la Mémoire de la Déportation.*

l'État français de Vichy et de l'occupant pendant la période 1940-1944.

## Les programmes

Les grands programmes de la Fondation se poursuivent et pour certains pourront bientôt être accessibles au public.

En effet la banque de données multimédia maintes fois annoncée est prête. Elle n'attend plus que le feu vert de la



*Compiègne Royallieu, 23 février l'orchestre et les chœurs sous la tente.*

CNIL, sollicitée il y a deux mois par un courrier officiel de la Présidente de la Fondation pour être consultable.

Elle comporte cinq volets, dont quatre sont interactifs :

Le premier est constitué par les listes de déportés du Livre Mémorial précisant, chaque fois que possible, le parcours individuel du ou de la déporté(e) depuis son arrestation jusqu'à sa mort ou à sa libération. Ces listes et les données associées sont actualisées en permanence, grâce aux travaux du groupe de chercheurs de Caen, travaillant au sein du Bureau des archives des victimes des conflits contemporains (organisme du ministère de la défense relevant de la direction de la mémoire du patrimoine et des archives et du service historique de la défense) et composé d'une part de personnels salariés de la Fondation, poursuivant un cursus universitaire, et d'autre part d'étudiants de l'université de Caen Basse Normandie (UFR d'histoire) admis conventionnellement au sein du groupe pour un cycle de durée limitée.

Le deuxième volet comporte un recensement des ouvrages historiques, témoignages écrits et documents audiovisuels possédés par le centre de documentation de la Fondation du 30 boulevard des Invalides, ouvrages et témoignages dont les auteurs peuvent être facilement retrouvés dans les listes du Livre-Mémorial (sous réserve qu'il s'agisse de déportés, s'entend).

Le troisième volet, toujours connecté au Livre-Mémorial, recense les témoignages audio et vidéo (de déportés et internés) recueillis par la Fondation depuis sa création en 1990. La consultation de ces témoignages n'est toutefois pas possible sur internet et requiert une autorisation préalable de la Fondation. Une partie de ce volet comporte en revanche des témoignages récents et accessibles, enregistrés sur les lieux de déportation mêmes, et téléchargeables. Ces témoignages sont destinés aux groupes qui vont visiter un camp. Ils permettent aux visiteurs d'entendre des déportés « faire vivre » leur visite.

Le quatrième volet est relatif aux études médico sociale ayant trait à l'internement et à la déportation et à leurs effets et conséquences à la fois pathologiques et traumatiques. Écrits et thèses médicales y sont répertoriés (mais non consultables).

Un cinquième et dernier volet enfin fait le point des lieux d'internement de la période 1939-45 en France, présenté sous forme d'une base de données.